

# ROTARY RACE

## AVIS DE COURSE

Samedi 30 mai 2026



Une Organisation du  
**Rotary Club de la Baie  
d'Aigues Mortes et de Nimes**  
et de la

**Société Nautique Grau du Roi - Port Camargue**

Quai d'Escale - 30240 Le Grau du Roi

Tél. : 04.66.53.29.47 - [contact@sngRPC.com](mailto:contact@sngRPC.com) - [www.sngRPC.com](http://www.sngRPC.com)



# AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES

Nom de la compétition : « **ROTARY RACE** »

Dates complètes : **30 mai 2026**

Lieu : **Baie d'Aigues-Mortes**

Autorité Organisatrice : **S.N.G.R.P.C**

## Préambule

### Prévention des violences et incivilités

La Fédération Française de Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants

## 1. REGLES

Les régates seront régies par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2025-2028.
- 1.2 Les règles de la jauge OSIRIS et les REV (règles d'équipement des voiliers).
- 1.3 La partie B section II du RIPAM quand celui-ci s'applique.
- 1.4 Les prescriptions nationales et les règlements fédéraux

## 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

### 2.1 La régate est ouverte à tous les bateaux **habitables jaugés OSIRIS**

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **côtière**.

Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

### 2.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne sur le site et sera à privilégier avec un règlement en ligne. Toutefois les procédures d'inscription et de paiement plus traditionnels seront toujours possible. Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

### 2.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
  - ou
  - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. Les licences journalières sont admises pour les équipiers présentant un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

### 3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

**30€/bateau**

### 4. PROGRAMME

**Samedi 30 mai 2026 :**

**11h30 - Briefing**

**13h00 - Mise à disposition sur l'eau**

**18h30 – Remise des prix**

### 5. FICHE COURSE

La fiche course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site internet de la SNGRPC

<https://www.sngrpc.com/accueil-2/avis-de-courses/> le **25 mai 2026**

### 6. CLASSEMENT

**6.1** Le système de classement utilisé sera le suivant : 1er 1 point, 2ème 2 points, etc ...

**6.2** Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

**6.3** Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

**6.4** Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

### 7. PROTECTION DES DONNÉES

#### 7.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

## **7.2 Utilisation des données personnelles des participants :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **8. ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

**S.N.G.R.P.C.**  
Quai d'Escale  
30240 LE GRAU DU ROI  
Tel : 04.66.53.29.47  
[contact@sngRPC.com](mailto:contact@sngRPC.com)